



Problèmes suite à enfouissement réseau électrique

Par **rouffloty**, le **11/04/2025** à **13:57**

Bonjour,

La mairie avait informé les riverains de notre rue, l'an dernier, de travaux ayant pour objectif l'enfouissement du réseau électrique qui était jusqu'alors par ligne en aérien.

Après creusement de tranchées et refection des trottoirs chaque maison individuelle et chaque immeuble collectif a été raccordé par une ligne enterrée.

Malheureusement, en ce qui me concerne, ma maison restait sans électricité après le raccordement.

Prévenu, en urgence, Enedis m'a fourni de l'électricité en me raccordant au moyen d'un câble électrique apparent, branché sur une armoire et courant sur le trottoir jusqu'au boîtier de raccordement fixé sur ma clôture.

Cela fait trois mois que ce dispositif provisoire est installé et j'ai un gros câble électrique sur le trottoir devant la sortie de mon garage.

Est-ce que je peux mettre en demeure la mairie d'effectuer les travaux nécessaires au rétablissement de l'électricité par ligne enfouie. ?

Je ne connais pas la raison pour laquelle la ligne enfouie raccordée à ma maison est défaillante, ni qui en est responsable et devra payer une reprise des travaux.